



Comité National CGT des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires

Communiqué de presse CNTPEP

Montreuil le 29 mars 2017

La négociation de l'assurance chômage a pris fin dans la nuit ce 28 mars.

Le protocole d'accord ne comprend que des **baisses de droits pour les privés d'emploi et précaires, à hauteur de 900 millions d'euros !**

Le patronat — avec l'appui des syndicats signataires de cet accord — **concentre son attaque sur les droits des travailleurs précaires** — 470 millions d'euros d'indemnisation supprimées ! —, et des chômeurs âgés de plus de 50 ans sur lesquels 400 millions d'économies sont prévues. Cela va engendrer pour eux la vie aux minima sociaux !

Fidèle à ses pratiques, le MEDEF donne d'une main et reprend d'avantage de l'autre : sa cotisation « *exceptionnelle et temporaire* » d'à peine 0,05 % est immédiatement récupérée, dans la mesure où il se rembourse par la baisse de sa cotisation de prise en charge des salaires des entreprises en faillite — *cotisation AGS* — !

Le cynisme à son paroxysme prévoit non seulement que cette cotisation temporaire puisse être remise en cause annuellement, mais de surcroît, le MEDEF supprime la seule sur-cotisation existante sur les CDD inférieurs à un mois !

Le Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires dénonce les conditions de cette négociation : qui a lieu, sous la présidence du MEDEF, à partir du texte du MEDEF. MEDEF qui a créé et développé le chômage — et la précarité — qui l'organise et en tire tous les bénéfices au quotidien !

Patronat qui tire encore les ficelles dans la campagne électorale présidentielle, par « *l'emploi* » de ses candidats pour le dénigrement des chômeurs qu'ils présentent comme des fainnants et des assistés. Et de se servir de ce climat délétère pour casser l'assurance chômage et notre système de protection sociale solidaire.

La CGT a porté multiples propositions pour garantir le financement de l'assurance chômage :

- Taxation des contrats courts ;
- Déplafonnement des cotisations sur les hauts salaires — avec suppression des exonérations de cotisations sur le Capital... — pour ainsi garantir à chaque privé d'emploi le droit à la formation et à un revenu de remplacement à 80 % du SMIC CGT.

Nous prôtons une cinquième branche de la Sécurité sociale pour les privés d'emploi et un Nouveau Statut du Travailleur Salarié. Nous nous plaçons dans la continuité du Conseil National de la Résistance, qui prévoyait déjà d'assurer les moyens d'existence de chacun et de protéger l'ensemble des travailleurs contre tous les accidents de la vie, au travers d'une gestion par les travailleurs eux-mêmes du salaire socialisé.

Les chômeurs doivent s'organiser afin de créer un rapport de forces suffisant face au patronat vorace qui n'aura de cesse de d'amoindrir et d'éliminer les conquêtes sociales.

La CGT est fière d'être le seul syndicat qui organise les privés d'emploi et les travailleurs précaires. Elle consulte actuellement ses organisations : **pour le Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires cet accord est inacceptable**, et il va sans dire que nous ne sacrifions pas les droits des privés d'emploi et des précaires sur l'autel du paritarisme.

Notre priorité demeure l'organisation des privés d'emploi et des précaires dans nos Comités ; condition sine qua non pour créer un rapport de forces qui fera plier le MEDEF et permettra de répondre à nos besoins sociaux.